



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial**

Quimper, le 22 octobre 2024

Monsieur le président,

Par courriers en date des 4 et 10 septembre 2024, complétés le 21 octobre dernier, vous m'avez adressé le dossier de demande de déclaration d'intérêt général relatif au projet d'Arkea Park que vous portez sur la commune de Guipavas.

Conformément à l'instruction ministérielle n°09-110 du ministre de la santé et des sports en date du 01/09/2009, j'accuse réception de votre dossier et vous informe que je l'adresse à chacune des huit communes directement impactées par votre projet (à savoir les communes de Guipavas, Brest, Gouesnou, Le Relecq-Kerhuon, Plabennec, Kersaint-Plabennec, Saint Divy et La Forêt-Landerneau) pour consultation de leur conseil municipal dans un délai de deux mois à compter de leur saisine.

Dès réception de ces délibérations, je les adresserai au ministère des sports afin de compléter votre demande de déclaration d'intérêt général. Je vous précise qu'en cas d'absence de délibération dans un délai de deux mois, l'avis du conseil municipal sera réputé favorable.

Mes services se tiennent à votre entière disposition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,

Alain ESPINASSE

Monsieur le président
S.A.S Holdisports

160 rue Robert Cabanas
29490 GUIPAVAS